

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/1/savard-1-5-1965.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 1, Numéro 5.

\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

## Tremplin vers l'excellence, l'accréditation est un mécanisme nécessaire au Québec

par Michel SAVARD \*

EN FÉVRIER 1963, les dirigeants du "Diamond County Community College" (établissement d'enseignement correspondant largement à l'Institut que nous proposons les Commissaires du Rapport Parent) écrivaient à un organisme américain d'accréditation,<sup>1</sup> la "Middle States Association", pour connaître les étapes à suivre en vue de faire reconnaître leur collège comme apte à donner aux jeunes l'enseignement supérieur.

La réponse que reçut le Président du Collège constitue un texte de grande valeur qui me semble un excellent préambule à un article sur le sujet. Il explique positivement la notion d'accréditation et décrit sans détours le processus à suivre pour l'obtenir.

M. Daniel S. FERGUSON, président,<sup>2</sup>  
Diamond County Community College.

*Bien cher Dr Ferguson,*

*Vous me demandez de vous tracer le plan de ce que le "Diamond County Community College" doit faire pour obtenir l'accréditation de la "Middle States Association".*

*Les exigences de l'accréditation résident tout simplement dans les caractéristiques qui favorisent un bon enseignement. L'accréditation n'est que leur dé-*

*rivée, et non un but à poursuivre. La véritable question à se poser est donc celle-ci: Qu'est-ce qui fera de "Diamond County" un Collège de première qualité ?*

*Les évaluateurs de "Middle States" ne se présentent jamais feuilles de contrôle en main. Ils n'ont pas de modèle auquel un collège doit se conformer, ni de formule précise qui permette de le classer. Trois choses intéressent essentiellement la "Middle States Association":*

*1. Ce Collège et ceux qui le dirigent ont-ils des conceptions claires et réelles de (a) ses fonctions, et (b) des buts et objectifs de son enseignement ?*

*2. Est-ce que ce Collège possède les programmes d'éducation, les ressources humaines, la compétence professionnelle, les moyens nécessaires et enfin le soutien de la population dont il a besoin pour remplir ses fonctions, atteindre ses buts et continuer de le faire pendant une période de temps raisonnable ?*

*3. Le personnel du Collège est-il sans cesse soucieux de développer et de corriger son programme d'études à la lumière d'une autocritique soutenue des résultats obtenus; de demander et de recevoir de son Conseil de Direction les moyens dont il a besoin pour servir la population avec une efficacité toujours accrue ?*

*Si la réponse à ces questions constitue un "oui" sans réserve, l'accréditation suivra de soi. Mais, —*

\* Le R. P. Michel Savard, c.j.m., est directeur des Services pédagogiques à la F.C.C. et responsable de la Commission des directeurs d'études.

*et ceci est plus important — le Collège devra s'être développé en une unité forte et importante dans notre système d'éducation.*

*Il est donc clair que les potentialités du personnel et les moyens que le collège se donnera dépendront de ses objectifs, de ses buts en éducation et de la qualité du rendement qu'il recherche. Il est de toute première importance de définir les objectifs du collège de façon si explicite que le président pourra réunir et constituer un personnel, lequel pourra structurer un programme d'études qui permettra d'atteindre ces objectifs et qui aidera les administrateurs à décider des moyens à mettre en œuvre. On ne peut substituer aucune espèce de généralisation à cette analyse soigneuse et directe, ni au jugement éclairé qui en découlera.*

*Selon cette définition plus serrée, une observation des collèges indique que certaines conditions leur fournissent, comme à d'autres, un critère pour juger de leur excellence. Ces caractéristiques incluent entre autres choses:*

*1. Un corps professoral dont la formation dépasse largement le niveau des divers baccalauréats obtenus dans une variété d'institutions. Un personnel dont les membres à plein temps sont assez nombreux pour constituer une proportion substantielle du corps professoral et lui assurer une stabilité. Cette caractéristique aura aussi l'avantage de créer, chez les professeurs, un fort stimulant intellectuel et d'en faire le corps professionnel nécessaire à la mise sur pied et au développement du programme d'éducation.*

*2. Une administration efficace et créatrice, où le Directeur possède la pleine responsabilité sur la marche générale du collège et a directement accès au Conseil d'administration.*

*3. Des programmes et plans d'études qui visent à donner une maturité intellectuelle.*

*4. Une bibliothèque qui appartienne en propre au Collège, riche et assez variée pour satisfaire et dépasser amplement tous les besoins possibles d'enseignement dans cette institution, accessible et assez attrayante pour inviter les étudiants à prendre l'habitude du travail personnel en bibliothèque, satisfaisant aux besoins quotidiens du corps professoral.*

*5. Des laboratoires et autres "facilités" dont le plan et l'équipement servent bien l'enseignement*

*à donner (Laboratories and other special facilities properly designed and equipped for the instruction they support).*

*6. Un souci d'identité propre, un sentiment de permanence et de prestige, difficiles à atteindre si on n'œuvre pas dans des locaux bien distincts. Si une partie de l'édifice est utilisée par d'autres, la section "collège" se doit de former une unité identifiable, marquée d'une façon aussi nette que toute autre section. Il va sans dire que les salles de cours, les bureaux du personnel et de l'administration, les salles de récréation et les services pour les étudiants doivent être appropriés et convenables.*

*7. En théorie, offrir des cours réguliers du jour ne devrait pas être une condition essentielle; mais en pratique, si le Collège n'est ouvert que les fins d'après-midi, les soirées, et les fins de semaine, il est difficile d'offrir un programme complet, des services aux étudiants et un corps professoral qui donnent la stature d'un Collège.*

*8. Des conditions d'emploi qui assureront le recrutement et le maintien d'un personnel stable tant dans l'enseignement que dans l'administration. Ceci suppose des salaires conformes aux standards de la région, des charges d'enseignement et des conditions de travail alléchantes pour les professeurs, une stabilité, une liberté académique, un fonds de pension et les autres bénéfices marginaux habituels.*

*9. Des statuts, formellement approuvés par le Conseil d'administration, qui définissent l'organigramme du collège et qui délimitent les fonctions et responsabilités: celles du Conseil d'administration, du corps professoral comme groupe constitué, et des directeurs de l'administration et de l'enseignement. Ces statuts devront enfin codifier les termes et conditions d'emploi (guide du personnel).*

*10. Une politique d'admission et de rétention logique et bien administrée.*

*11. Des services d'orientation, de santé, etc. qui soient conformes aux désirs légitimes des étudiants.*

*12. Des normes d'administration financière (budget, comptabilité, rapport financier, achats) qui accélèrent les affaires du collège et qui permettent à l'exécutif et aux administrateurs d'être informés et d'exercer les contrôles nécessaires.*



13. Des administrateurs qui comprennent et acceptent totalement leurs responsabilités, et qui soient, face à la population, les interprètes les plus enthousiastes et les mieux informés du collège.

Efforcez-vous de répondre à ces normes d'excellence, et l'accréditation ira de soi. La "Middle States Association" et sa "Commission on Institutions of Higher Education" ont hâte de compter le "Diamond County Community College" au rang de nos belles et fortes institutions. Nous ferons tout en notre pouvoir pour vous aider.

Sincèrement,

F. Taylor JONES,  
Executive Secretary of the Middle States  
Commission on Institutions of  
Higher Education,  
15 Park Row,  
New York 38, N.Y.

### Pourquoi parler à nouveau d'accréditation ?

Parce que le sujet est "dans le vent" comme diraient les jeunes, remis dans l'air par le Rapport Parent qui revient à plusieurs reprises sur le sujet et en fait l'objet de deux recommandations très précises: à propos des écoles secondaires d'abord (No 64), puis des Instituts (No 108). Le thème cependant n'est pas nouveau. Il y a fort longtemps qu'on en parle au Canada français, tant à la Fédération des Collèges classiques, qu'aux Facultés des Arts. Fouillant les archives de la FCC, je vois que déjà, en 1954, un échange de lettres s'établit entre l'organisme et les diverses agences d'accréditation américaines. 1954, c'est presque l'année de fondation de la FCC. C'est donc dire que pour elle ce fut l'une des premières préoccupations. En 1958, la FCC envoie un représentant (l'actuel secrétaire général de la FCC) à Washington avec mission d'assister au "seminar" organisé par "The Catholic University of America" sur l'accréditation. Le Dr R. Deferrari, secrétaire général de l'Université, préside les assises, assisté des Dr G. F. Donovan et C. R. Rich, respectivement professeur au département d'éducation et registraire de l'Université.

Monsieur Jean-Marie Beauchemin produit par la suite un rapport de 25 pages que reçoivent et discutent tous les Supérieurs des collèges. Ce rapport inspirera grandement les lignes de cet article.

En 1960, les Facultés des Arts reprennent le sujet et font avancer d'un cran le projet de formation d'un organisme autonome. On fait des recherches sur la question, on pose déjà certains gestes qui engagent à poursuivre. Montréal accorde à certaines institutions reconnues pour la valeur de leur personnel et la qualité de leur enseignement le droit de recommander aux promotions la candidature de leurs élèves ayant 60% et plus, sans révision du travail accompli. Laval instaure son nouveau programme et donne le même privilège aux collèges sélectionnés après un inventaire d'évaluation. Ce sont sans doute ces deux décisions qui ont amené les Commissaires du Rapport Parent à confondre quelque peu les notions d'accréditation et d'évaluation.

*"Nous souhaitons, disent-ils, qu'on puisse organiser rapidement pour l'enseignement secondaire le régime de l'accréditation des institutions. On pourrait s'inspirer de l'expérience en ce domaine des facultés des Arts de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Selon cette formule, un collège affilié est libéré de l'obligation d'administrer à ses étudiants des examens venant de l'extérieur, si son organisation répond à certaines normes: titres du personnel enseignant, qualité de la bibliothèque, des laboratoires, des autres installations et services requis. L'établissement accrédité prépare alors lui-même les divers examens, quitte à soumettre sur demande à qui de droit ses questionnaires et les copies des étudiants... etc. (Cf. Rapport Parent, Tome II, p. 141, No 236).*

L'affiliation à une Université n'est pas l'accréditation des institutions, même si l'on peut dire, dans un sens très large, que le droit de recommandation est déjà la reconnaissance d'un grand sérieux dans la présentation d'un enseignement précis.

### Définissons plutôt

Mais strictement parlant, l'accréditation comporte une précision qu'il faut se garder d'oublier: c'est en fonction d'objectifs précis à atteindre et des moyens utilisés pour le faire qu'une institution est accréditée.

Pour éviter toute équivoque, définissons tout de suite le terme en le prenant dans le sens le plus communément admis aux États-Unis: "Reconnaissance officielle, par un organisme compétent, du sérieux des objectifs que s'est fixés une institution et de la valeur de l'enseignement qu'elle dispense pour atteindre ces objectifs." Or, il existe présentement aux États-Unis six organismes<sup>3</sup> capables de remplir officiellement cette fonction.



Afin de coordonner le travail de ces associations régionales et lui donner une valeur à l'échelle nationale, il existe la "National Commission on Accrediting" qui fixe les grandes lois générales et maintient le sérieux de leur application.

### Comment naquit l'accréditation aux États-Unis ?

Les débuts du mouvement d'accréditation ne furent pas toujours très sûrs et ils virent naître une foule d'associations dont le sérieux inspirait des doutes. La situation est explicable, puisque aux États-Unis tout comme au Canada, l'éducation ne relève pas du gouvernement central. La constitution américaine ne fait aucune mention de l'éducation, si ce n'est pour en laisser la responsabilité aux États et au peuple américain lui-même, et pour garantir aux parents le droit et le privilège d'établir les écoles qu'ils désirent.

Il s'ensuit donc que tout groupe, religieux ou autre, a la liberté de fonder ses écoles privées et de les régir comme il l'entend. Il suffit d'en faire la demande au gouvernement local, et l'acte d'incorporation accorde automatiquement le droit de décerner les grades correspondant à l'enseignement pour lequel l'institution est fondée. Les écoles publiques sont cependant sous le contrôle immédiat du gouvernement local.

On voit d'ici la conséquence qu'amène une pareille situation: absence totale de coordination entre l'enseignement des divers États, absence également de coordination entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Les historiens de l'accréditation parlent de "chaos" lorsqu'ils traitent de l'éducation aux États-Unis à la fin du siècle dernier, chaos qui amena finalement un réveil, d'abord en Nouvelle-Angleterre où se fonda en 1885 le premier organisme d'accréditation, puis dans le reste du pays tout entier où l'on commença à voir naître, toujours sur une base régionale, une floraison d'associations similaires, caractérisées par la volonté libre de chaque institution de travailler à l'entraide mutuelle et au progrès de l'éducation.

Les facteurs qui *contribuaient* à la fondation et au développement des associations pouvaient se résumer ainsi:

- a) Absence d'un ministère national d'éducation.
- b) Incoordination de l'enseignement.
- c) Besoin de standardisation.

- d) Accroissement du nombre et des genres d'écoles.
- e) Multiplication des professions et exigences croissantes de plusieurs d'entre elles.
- f) Mobilité accrue des étudiants et des professeurs.
- g) Responsabilité à l'égard du public.
- h) Importance grandissante des collèges et universités.
- i) Besoins de la nation.

Donc, tout un ensemble de notions fort logiques et fort cohérentes.

Mais les bonnes intentions ne suffisent pas. Ou si elles suffisent, elles s'affadissent vite et deviennent la victime de profiteurs qui n'hésitent pas à chercher dans le champ du voisin ce qui peut leur apporter gain et honneurs. C'est ainsi qu'en vingt ans, on vit naître un grand nombre d'associations d'accréditation dont beaucoup étaient fort peu sérieuses, dont la diversité des critères imposait des dépenses exagérées et dont les exigences se contredisaient ou s'opposaient. En certaines institutions accréditées, on en était arrivé à distribuer des grades aussi loufoques que Ph.D. en art culinaire, Ph.D. en coiffure, Ph.D. en tennis... etc. Il fallait donc mettre un terme à cette orgie "académique".

Ce fut alors la réforme. Les six grandes régions américaines s'entendirent avec certaines associations professionnelles et sociales sérieuses (American Chemical Society, Schools of Music, Association of Teachers, American Medical Association, Phi Beta Kappa, Sigma Xi, Sigma Delta Epsilon, etc.) pour former d'abord le Comité national des associations régionales, puis la Commission nationale de l'accréditation. Le but fut atteint. On élimina certaines associations d'accréditation, de même que les pratiques peu recommandables de certaines autres associations. Ainsi les institutions furent amenées à se situer exactement au niveau où elles désiraient travailler: enseignement secondaire ou enseignement supérieur.

Enfin, pour aider les institutions plus petites à se hausser au niveau des standards les plus élevés, une association appelée "The Council for the Advancement of Small Colleges" fut fondée en 1956. Immédiatement, elle devint très active, améliorant non seulement la situation financière de ces institutions en attirant sur elles l'attention des gouvernants et des sociétés philanthropiques mais aussi leur vie académique en les obligeant à définir exactement leurs objectifs et



à évaluer positivement les moyens dont elles disposaient pour les réaliser.

## Les étapes de l'accréditation

### DÉFINITION DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION

Une idée qu'il faut absolument garder bien claire devant soi quand on parle d'accréditation, c'est que ce phénomène de "reconnaissance officielle pour un organisme compétent" n'est pas toujours réalisé de la même façon. Une institution n'est jamais accréditée sans relation positive à des objectifs bien précis. C'est là toute la clef de voûte du système. Comme il y a différents niveaux d'enseignement, différentes manières de présenter un même enseignement, différents genres d'éducation, il y aura diverses sortes d'accréditation. C'est l'institution elle-même qui désignera celle qu'elle veut obtenir; elle le fera en déterminant la mission précise qu'elle prétend poursuivre dans le milieu où elle s'insère. Veut-elle donner l'enseignement secondaire ou participer à une partie de l'enseignement supérieur? Veut-elle se spécialiser dans la formation des maîtres pour le niveau primaire ou pour le niveau secondaire? Veut-elle contribuer à la formation du clergé dans un diocèse et si oui, à quel niveau? Autant de questions qu'elle a le devoir de se poser et auxquelles elle doit apporter des réponses précises. La réalisation de ces objectifs sera ensuite l'objet de tous ses efforts.

Pour y bien répondre, les autorités de l'institution doivent étudier attentivement la charte civile de la maison. D'habitude, c'est le document qui renseigne le mieux sur les buts que se proposaient les fondateurs. Si cette charte a été amendée au cours des années afin de mieux répondre aux besoins du temps, il faut évidemment en tenir compte très sérieusement; il se peut même que ces amendements aient fait évoluer complètement la mission première de l'institution. Il se peut même que l'on doive prévoir d'autres amendements de dernière heure afin d'adapter l'œuvre aux besoins actuels du milieu d'une façon utile et réfléchie.

C'est d'une *manière purement objective*, en effet, que doit se faire cette réflexion, laissant de côté les attaches trop sentimentales qui ne peuvent que fausser la perspective. Une institution, de quelque nature qu'elle soit, a une fonction sociale, doit répondre à un besoin du milieu. C'est donc à la lumière de cette dimension que toute la démarche doit se faire. Bien inutile serait la pensée d'administrateurs qui

tailleraient à une institution des objectifs démesurés, ne répondant à aucune nécessité, et dépassant toutes ses possibilités. A vouloir viser trop haut, on rend inutiles les efforts déployés par la suite pour atteindre l'excellence. Plus réaliste est le fait de ceux qui se fixent des objectifs clairs, précis, à la dimension de la région et de l'institution. Il est beaucoup plus facile de réaliser alors à la perfection ce que l'on a cru pouvoir accomplir.

### AUTO-CRITIQUE DE L'INSTITUTION (SELF-EVALUATION)

Ces objectifs, en effet, il faut être capable de les atteindre avec les moyens dont on dispose. C'est la deuxième démarche qu'impose l'accréditation: une analyse précise de la situation actuelle de l'institution dans tous les domaines. Ici, c'est tout le personnel qui se met à la besogne pour dresser un bilan positif de toutes les possibilités, non pas dans un souci d'auto-défense, mais nettement dans une perspective d'auto-critique: l'institution a-t-elle jusqu'à maintenant travaillé à réaliser les objectifs qu'elle s'était fixés à sa fondation ou ceux qu'elle conserve encore? C'est une critique dans le sens le plus fort du terme. Tous les individus présents à l'œuvre se forment une idée claire et nette de ce qui se fait dans cette institution et de ce qu'ils y peuvent effectivement apporter comme amélioration.

Rien ne doit entraver la marche de ce travail; il doit se faire dans le plus grand souci d'honnêteté. Vouloir ici jeter de la poudre aux yeux de visiteurs éventuels serait se tromper soi-même.

Il est utile ici de bien séparer les secteurs d'analyse et d'y inscrire les personnes les mieux qualifiées à l'élaboration de chaque étude.

- a) **Administration:** l'institution possède-t-elle la structure administrative la plus apte à la faire progresser? Son organisation est-elle périmée ou répond-elle aux besoins? Y a-t-il suffisamment de personnes présentes au conseil d'administration? Y en a-t-il trop? La ligne de l'autorité est-elle bien respectée dans l'organigramme? Les fonctions de chacun des officiers sont-elles bien établies et connues? Y a-t-il un "Guide du personnel"?
- b) **Les études:** les objectifs de l'institution sont-ils de niveau satisfaisant? Répondent-ils à ce que l'institution peut offrir vraiment? La mai-

son dispose-t-elle d'un personnel suffisant en qualité et en quantité, de laboratoires, d'une bibliothèque et de tout l'équipement requis pour que les programmes d'étude puissent être offerts avec excellence? Ces programmes d'étude sont-ils *conçus* et appliqués de telle façon que l'institution puisse rencontrer les exigences des objectifs, même dans les détails?

- c) **Les ressources:** ici, le mot est employé pour désigner tout apport matériel indispensable au programme des études, donc: les fonds nécessaires, les locaux (classes, théâtres, bibliothèques, laboratoires, locaux pour athlétisme) les résidences pour le personnel enseignant et pour les étudiants, les meubles et équipements indispensables aux laboratoires, aux bibliothèques, aux ateliers, etc., le matériel pédagogique (audio-visuel, cartes géographiques, etc...).
- d) **Les programmes de vie étudiante:** Les étudiants acceptent-ils de plein gré les objectifs de l'institution et le climat prévu pour réaliser ces objectifs? Serait-il nécessaire d'apporter des changements au programme de vie des étudiants pour répondre à leurs désirs légitimes? Les professeurs sont-ils intéressés à la vie de chacun des étudiants aussi bien en dehors des cours que pendant les cours? L'institution a-t-elle prévu tous les moyens matériels pour veiller à la santé des étudiants? La vie spirituelle est-elle intégrée dans l'œuvre ou fait-elle partie d'activités qui s'ajoutent, sans lien avec le reste?
- e) **Les finances de l'institution:** Quelle est l'organisation matérielle prévue pour l'administration financière de la maison? Les ressources actuelles suffisent-elles pour aider à la réalisation des objectifs? S'il était nécessaire de construire pour mieux atteindre les fins de l'institution, saurait-on trouver l'argent nécessaire? Peut-on financer l'achat de tout le matériel indispensable? Chaque secteur de l'institution est-il intéressé à établir son propre budget?

Comme on peut le voir, il ne s'agit pas ici d'une enquête banale, mais d'une véritable prise de conscience de tout ce qui existe dans l'institution, permettant d'atteindre les grands buts que l'on s'est fixés. On comprend donc pourquoi il est indispensable que

tout le personnel, administrateurs comme professeurs et étudiants, se penche sur cette besogne et prenne nettement conscience des possibilités de l'entreprise.

Travail éminemment important qui amènera tout le personnel à discuter, à échanger des idées, à proposer des améliorations, et cela, dans un esprit totalement nouveau. Maintenant que le bilan est établi, il faut chercher les points où des changements efficaces sont désirables. On visitera des maisons de même type qui sont reconnues comme sérieuses et progressives. On y cherchera ce qu'il y a de neuf, de vraiment souhaitable et on essaiera de réaliser chez soi ce qui nous a frappé ailleurs. C'est le côté progressif de l'accréditation: vouloir pour sa propre institution ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait, non pas seulement de façon passagère, mais permanente. L'accréditation, en effet, oblige à refaire constamment cette auto-critique, à avoir sans cesse le souci de contrôler les résultats obtenus en regard des objectifs fixés. Les normes d'excellence sont exigeantes. Aussi faut-il avoir l'œil ouvert pour qu'elles soient atteintes progressivement.

Oui, l'institution qui fera toute cette démarche d'esprit sera accréditée par un organisme compétent, ainsi que le dit le secrétaire de "Middle States" dans sa lettre au "Diamond Community College"; elle sera considérée comme sérieuse parce qu'elle se conformera aux standards fixés par l'Association régionale. Mais elle ne devra pas s'en tenir à un point statique. L'Association régionale la suivra de près et tous les cinq ou dix ans, demandera des résultats positifs et une réévaluation de ses progrès. C'est donc un stimulant pour les institutions que le système d'accréditation.

### **Les avantages du système d'accréditation**

Là cependant, n'est pas le seul avantage que l'on peut en retirer. Si les institutions lui sont redevables d'un sérieux académique accru, la société, les étudiants, les professeurs en retirent également de précieux profits. Mais procédons par ordre.

#### AUX INSTITUTIONS, L'ACCRÉDITATION ASSURE:

1. le sérieux dans l'ordre administratif, en obligeant à une structure administrative efficace et stable;
2. le sérieux dans l'ordre académique par une auto-critique périodique et sans pitié;



3. la reconnaissance de la valeur des diplômes qu'elles confèrent. Un étudiant sortant d'une maison accréditée n'aura pas à subir d'examen d'entrée lorsqu'il se présentera ailleurs, alors qu'un autre peut avoir à les subir;
4. la possibilité d'échange de personnel en cours d'année scolaire. Étant toutes reconnues comme compétences par un organisme d'accréditation, rien ne s'oppose aux changements de professeurs, s'il y a avantage à le faire pour le bien de chaque institution;
5. la possibilité d'association entre maisons accréditées situées dans la même région;
6. la préservation et le maintien de la liberté d'enseignement, si par hasard un État trop accaparant veut empiéter sur ces libertés;
7. le concours de professeurs excellents qui seront toujours plus intéressés à enseigner dans des institutions dont le sérieux est reconnu officiellement;
8. la consolidation des ressources financières par l'aide que les gouvernements et les compagnies seront tentés d'apporter à ces institutions bien organisées;
9. l'intérêt du public qui fait facilement la distinction entre une maison de grande classe et une autre moins bonne.

#### A LA SOCIÉTÉ, ELLE ASSURE:

1. une protection contre les maisons d'éducation qui n'ont aucune valeur et qui prétendent avoir le droit de dispenser de l'enseignement à n'importe quel coin de rue;
2. le maintien de standards très élevés à tous les niveaux d'enseignement;
3. que les sommes versées par l'État, par les grandes entreprises ou par les sociétés philanthropiques à des œuvres d'éducation seront bien employées et permettront aux étudiants d'acquérir une meilleure éducation.

#### A L'ÉTUDIANT, ELLE PERMET:

1. de choisir avec plus de facilité les écoles ou collèges de qualité;

2. de passer facilement d'une école ou d'un collège à un autre grâce à l'unification des standards académiques;
3. d'accéder plus facilement aux facultés universitaires ou aux collèges.

#### AUX PROFESSEURS, ELLE GARANTIT:

1. la possibilité d'avoir accès à des institutions où un enseignement de qualité est la première préoccupation;
2. la participation à l'auto-critique et à l'amélioration de l'institution à laquelle ils paient de leur personne et donnent leur vie.

Pour tous, l'accréditation est donc une protection parce qu'elle répond à des impératifs de qualité.

### **Mais au Québec ?**

La Province de Québec n'a donc pas à hésiter. Si le phénomène a joué admirablement aux États-Unis, il devrait être pour nous un stimulant tout aussi efficace et nous permettre de reconnaître les maisons d'enseignement de grande valeur à tous les niveaux.

**Mais comment faire naître l'organisme provincial d'accréditation au Québec ?** Qui prendra l'initiative de sa fondation, qui vérifiera la valeur des "standards" qu'il établira, et qui le financera ? Voilà bien la question qui préoccupe beaucoup d'administrateurs présentement.

Pourrait-on, comme aux États-Unis, partir des associations déjà existantes qui, toutes, dès leur fondation, ont établi certaines conditions d'admission de nouveaux membres et reconnaître comme signe de valeur d'une institution le fait d'être membre d'une association ? Nous aurions ainsi toute une série de Fédérations et d'organismes qui pourraient prétendre devenir le point de départ de cette association d'accréditation: Facultés des Arts, Fédération des Commissions scolaires, Fédération des Écoles indépendantes, Fédération des Collèges classiques, etc. pour le niveau secondaire; Facultés des Arts, Fédération des Collèges classiques, Fédération des Écoles normales, etc. pour le niveau des collèges. Ce qui veut dire beaucoup d'opinions à examiner, beaucoup de violons à accorder, beaucoup d'organismes qui pourraient facilement être accusés d'avoir été dans



cette cause, à la fois juge et partie ayant peu de force sans leurs membres.

Devons-nous laisser à l'État le soin de lancer ce mouvement, d'en nommer les membres, d'en vérifier les standards et tout le reste . . . Comment alors fixer comme objectif à cette association d'accréditation la défense des libertés académiques contre les empiétements d'un État qui aurait nommé les membres de cet organisme suprême ? Ici encore, les accusations de partialité et d'ingérence politique, dans un domaine où la liberté doit primer, ne sauraient tarder à fuser de toutes parts.

Mais alors comment en sortir ? Comment réaliser ce bel idéal de vérification du sérieux des institutions sans tomber dans tous les travers mentionnés plus haut ?

**Par le Conseil supérieur de l'Éducation**, qui demeure dans la structure mise en place par le gouvernement, le haut lieu démocratique qui, quoique institué par l'État, peut encore agir en dehors de lui. A notre sens, c'est à lui qu'il reviendrait de faire sortir de toutes les associations mentionnées plus haut les personnes de qualité capables de remplir ce rôle de juges, sans demeurer en même temps parties. Chacune d'elles sera peut-être tentée de plaider en faveur du milieu d'où elle sort, de faire pression pour que soient protégées les maisons qui composaient le champ de son travail. Mais toutes ensemble, elles se neutraliseront et deviendront indépendantes dans leur jugement.

C'est donc au sein des universités, des fédérations travaillant à tel niveau d'enseignement, des sociétés valables que le Conseil supérieur devrait choisir les personnes composant l'association provinciale d'accréditation pour les écoles secondaires d'abord, puis les collèges régionaux ou instituts (selon le nom que l'on donnera au niveau post-secondaire). A cette délégation des associations devraient être jointes quelques personnes indépendantes des organismes concernés.

Ce sont ces élus réunis en conseil qui verraient à fixer les "standards" à atteindre à chaque niveau d'enseignement. Au Conseil supérieur de l'Éducation pourrait revenir le soin de contrôler ces exigences. Ce serait la fin de son travail, cependant. Le reste incomberait aux personnes désignées par lui: visite des institutions, examen des critiques faites et des projets d'amélioration, examen des situations existantes, classement des institutions et proposition de directives pour améliorer la situation.

C'est au ministère de l'Éducation que les membres de l'Association provinciale d'accréditation devraient faire rapport cependant, car c'est pour lui qu'ils besognent en dernière analyse, même si ce n'est pas lui qui fait les nominations. Ce rapport devrait être considéré comme sérieux et reconnu comme aussi valable que les rapports présentés par les associations régionales américaines à la "National Commission on Accrediting". Si le ministère entretenait des doutes sur la valeur des jugements portés, il devrait en référer au Conseil supérieur qui verrait à faire enquête et à examiner le bien-fondé ou le non-sens de la plainte portée.

Cette façon de procéder nous semble la plus logique présentement. Vouloir procéder autrement serait s'exposer à un tas de critiques et livrer l'entreprise à des "aléas" trop lourds de conséquences. La proposition vaut d'être examinée et le Conseil supérieur devrait assumer cette tâche qui lui revient de fait et que nous lui reconnaissons. C'est lui aussi qui devrait faire pression auprès de l'État pour que les frais d'une telle entreprise soient couverts par le ministère de l'Éducation. Si nous laissons aux institutions le soin d'assumer les dépenses encourues, nous exposerions les membres de l'Association provinciale à des tentations trop fortes. Nous ne ferions qu'un détour puisqu'en dernier ressort, c'est toujours l'État qui financera.

Voilà, il nous semble, quelques propos fort brefs sur un sujet trop vaste. L'accréditation pourrait faire l'objet d'une série de volumes comme c'est le cas en chacune des six associations régionales américaines. Qu'on nous permette de reconnaître à quel point il nous aurait tenté d'être plus long, plus complet. Tant de chapitres sur cette question, y auraient gagné en clarté et en précision. J'ai fait mien le vœu de la Commission des directeurs d'études lors de sa troisième Assemblée générale, en avril 1964. "Dans un désir profond de collaborer à la planification amorcée par le gouvernement, nous incitons chacun des collègues et chaque maison d'enseignement à faire un examen de conscience en face des objectifs qu'ils se sont donnés lors de leur fondation et l'analyse des moyens dont ils disposent pour les atteindre". La tâche est non seulement importante, disions-nous alors; elle est urgente. Aurait-elle tellement changé depuis une année et demie ? •

<sup>1</sup> Accréditation n'est pas un mot français: il s'agit d'un américanisme qui répond bien à une réalité locale et qu'il nous faut utiliser pour bien rendre la réalité.

<sup>2</sup> La traduction française de ce texte est de nous.

<sup>3</sup> New England Association, Middle States Association, Southern Association, North Central Association, Western Association, Northwest Association of Secondary and Higher Schools.